



saisi de la pension adulte handicapée

Par **jakimmo20218**, le **17/04/2009** à **09:02**

bonjour. en faisant une procédure puis faire saisir une partie de la pension d'adulte handicapée de 800€ pour impayé de loyer de ma locataire qui a quitté le logement avec une dette de 2000€ sans faire intervenir le fsl car elle en remboursait déjà un. j'ai sa nouvelle adresse. je précise que ma situation n'est pas plus enviable que la sienne. je suis chomeur non indemnisé et suis obligé de vivre chez ma mère car sans moyen financier pour m'assumer seul. merci pour votre réponse

Par **ardendu56**, le **17/04/2009** à **17:06**

jakimmo20218, bonjour

Un compte bancaire, alimenté exclusivement par des créances à caractère périodique de nature insaisissable (RMI, allocation d'adulte handicapé...) est insaisissable pour la totalité du solde créditeur, et non uniquement pour la dernière mensualité.

Les prestations maladie en nature (remboursements des frais médicaux) sont également insaisissables.

Désolée pour cette réponse.

Par **jakimmo20218**, le **17/04/2009** à **21:19**

merci pour votre réponse. il n'est pas étonnant qu'en bénéficiant d'une totale impunité, elle ait envie de payer ses loyers. c'est devenu un art de vivre chez cette personne qui recommencera sans être inquiétée.